

# Compte-rendu de la réunion de présentation de l'étude réalisée par l'UNIMA, après les inondations de l'hiver 2023-2024

La réunion a eu lieu à L'Envol, le mardi 14 octobre, et une vingtaine de personnes étaient présentes.

L'étude a été commandée à l'UNIMA (Union des Marais de la Charente-Maritime), en février 2024. L'UNIMA a un statut de syndicat mixte (site : <https://unima.fr/>).

La préparation du dossier, le passage des caméras et l'étude elle-même avec les relevés et les modélisations ont conduit à une restitution aux membres du conseil municipal réunis le mardi 7 octobre 2025. La réunion publique a eu lieu la semaine suivante, ce mardi 14 octobre, à L'Envol.

Le diaporama qui rend compte de l'étude est présenté. Il est mis à disposition de tout le monde désormais.

## Sur l'étude elle-même :

- 1) Quelle est la base sur laquelle les calculs ont été effectués ?

**Les calculs effectués sur la base d'une pluie centennale : la précipitation est de 46 mm en 2 heures.**

- 2) Lorsque la solution proposée est celle d'une augmentation du diamètre des buses, pourquoi 700 mm ou pourquoi ne pas avoir envisagé un diamètre 800 ou 1000 par exemple ?

**La canalisation en diamètre 700 mm qui serait créée permet d'envisager une amélioration de la situation mais ne supprime pas à elle seule le risque d'inondation (le volume d'eau à traiter restant supérieur à 1000 m<sup>3</sup>). Au-delà d'un diamètre 700 (par exemple, 800, ou 1000), il y aurait un surdimensionnement de l'installation.**



3) Un habitant de la rue du petit bois (La Vincent) dit aussi qu'il a chez lui, et cela a été confirmé par d'autres personnes, un problème de retour par la douche et les toilettes.

Il conviendrait donc de faire vérifier l'étanchéité plus ou moins bonne du réseau d'assainissement en se rapprochant des services de la RESE qui en a la charge.

4) « Revenons rue du Coureau : l'angle droit que font les buses dans l'angle de la parcelle de Monsieur Duboy est un frein important à l'écoulement. Ne pourrait-il pas être envisagé de "filer tout droit", en traversant des parcelles qui sont aujourd'hui en zone naturelle, en busant les parcelles traversées (au moins les premières) ? ».

Cela peut-être envisagé après bien entendu les rencontres avec les propriétaires :

- avec quel diamètre de buse ?
- où arrive l'eau dans les parcelles à la fin du busage ?
- la pente très faible permettrait-elle l'écoulement de l'eau ? Et cette partie de marais saturée ne ferait-elle pas remonter l'eau ?

5) « Plutôt que 7 merlons répartis sur le bassin, pourrait-il être envisagé de n'en créer que deux, à savoir ceux des numéros 1 et 7 ? »

- La topographie le permet-elle ? Comment l'eau stockée en amont dans les merlons plus petits s'écoulent-elles dans les plus grands ?
- L'eau ne peut pas arriver par les fossés, le long de la départementale car leur fonction n'est que de recueillir l'eau qui vient de la route elle-même.

6) Depuis la salle de L'Envol jusqu'à la place de la Jachère, il y a environ 1 km. N'est-il pas possible d'envisager que le fossé puisse être "découpé" en tronçons qui retiendraient l'eau les après les autres, en cascade ? C'est ce qui semble avoir été réalisé le long de route Simone Veil à La Rochelle.

Ces cascades servent à collecter l'eau de la voirie. L'eau ne provient pas que de L'Envol mais arrive tout le long du côté versant et donc le rôle de cascade ne fonctionnerait pas car chacun des tronçons serait rapidement à saturation et déborderait.

Si cela était envisagé, les fossés actuels ne le permettraient pas car ils ne sont pas assez larges et il faudrait donc une acquisition foncière pour les réaliser.

**Voici quelques avis exprimés pendant la réunion :**



- « L'hiver 1982-1983 a été très pluvieux (plus qu'en 2023-24) et pourtant il n'y a pas eu d'eau du tout dans la rue du coureau. Une partie des buses d'aujourd'hui n'existe pas, le fossé était à l'air libre ».
  - Ce que nous savons aujourd'hui, c'est que le busage en fond de parcelle est « récent » : le fossé mitoyen a été comblé et busé à la fin des années 1990. La pause du conduit en PEhD (qui sert de déverse) a bien été donc faite à ce moment-là.
  - Ce qui reste à bien savoir : à quel moment a été busée la partie qui longe directement la maison ??
- 
- « Si la rue du coureau n'était pas inondée en 1982-83, c'est que problème ne provient pas du bassin versant, et que le problème du bassin versant n'apparaît qu'uniquement parce que des "travaux" sont effectués rue du Coureau. Il n'y a donc pas de raison de faire supporter aux agriculteurs un sacrifice de terres exploitées alors qu'ils ne sont pas l'origine du problème. C'est à la profession agricole qu'il est encore demandé d'être mise à contribution pour palier diverses erreurs dans le coeur du village ».
  - « Les merlons de terre ne régleront pas le problème d'abats d'eau brefs et intenses comme ceux de mai et de juin, 2020 ».
  - « Quel est l'échéancier de tout ceci ? Il y a aujourd'hui le rendu de l'étude et ensuite ? ».
  - L'étude n'est pas une fin en soi évidemment. Aujourd'hui, à partir de celle-ci, il faut contacter toutes les personnes concernées (propriétaires des parcelles, agriculteurs exploitants,...). Il faut aussi rendre compte de l'étude au SYRIMA (Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis), au service GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui exerce cette compétence confiée à la CdC, la chambre d'agriculture,.... La CdC de son côté a lancé un PEP (Programme d'études Préalables) à un nouveau PAPI – le troisième : PAPI 3 (programme d'actions de prévention des inondations).
  - « Il faut entendre l'exaspération des habitants de la maison dernièrement construite et la plus impactée par les inondations, qui craignent de nouveau que l'eau ne pénètre leur maison quand il pleut ».

Au moment de la construction, rien n'empêchait la construction de la maison. Il n'y a pas de signal d'attention particulière porté à connaissance. Aujourd'hui, dans



la modification simplifiée du PLU-iH, des préconisations relatives aux risques d'inondation sont indiquées.

La réunion, qui a débuté à 20h15, se termine aux alentours de 22h15.

